

- 40.000 DA en espèces,
- 10.000 DA par chèque BDL établi par la coopérative du CHU-Est Hôpital de Bologhine,
- 50.000 DA par chèque CCP établi par un sponsor privé du séminaire.

8 - Perception de chèques non conforme aux règles de la comptabilité publique

Pour contourner les limites imposées par le cadre budgétaire de l'École, notamment l'absence d'un chapitre spécifique à l'alimentation des séminaristes, les gestionnaires de l'École ont eu également recours à un procédé pour le moins non conforme aux règles de la comptabilité publique.

En effet, lors de l'organisation de certains séminaires, les gestionnaires de l'École ont été amenés à recevoir des organisateurs de ces séminaires des chèques pour l'achat de denrées alimentaires destinées à l'alimentation des séminaristes.